

## Compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

### 1) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06.10.2017

Sans observation, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2) FINANCES COMMUNALES

#### 2.1. Décision Budgétaire Modificative n°2

Cette proposition de DBM n°2 reprend 1 adaptation mineure (1.200€) en dépenses de fonctionnement ainsi qu'une régularisation d'amortissements (opération d'ordre de section à section (16.300€)) et une dotation en dépenses d'investissement en capital emprunt (8.700€) et en travaux divers (10.000€). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 2.2. Crédits d'investissements par anticipation au Budget Primitif 2018

Comme chaque année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote des crédits de dépenses d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2018 pour 25.000€ en acquisition matériels et mobiliers et 25.000€ en travaux.

#### 2.3. Subventions 2018 par anticipation

Le Conseil Municipal attribue comme ces dernières années des subventions par anticipation au Budget Primitif afin de permettre à certaines associations et clubs sportifs de fonctionner au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Musique Municipale	11.000€	(le solde sera minoré des achats des matériels acquis éventuellement)
Crèche Mini Pouss	12.000€	
Clubs sportifs, 50% de la subvention 2017 soit :		
Basket club flinois	1.750€	
Association locale cyclo marche VTT	250€	
Karaté	250€	
Olympique flinois	3.750€	
Ping pong club flinois	1.045€	
Renards des sables	250€	
Tennis club flinois	627,50€	
Tir à l'arc	205€	

#### 2.4. Subventions exceptionnelles

Il est attribué, à l'unanimité, les subventions exceptionnelles suivantes :

- Crèche Mini Pouss : 13.000€
- Amicale Laïque : 1.000€
- Secours Populaire : 100€
- Téléthon : 100€
- Oreille enchantée de Merlin : 100€, gratuité de la salle des fêtes et prêt de matériels pour une manifestation de soutien.

## **2.5. Avenant avec la CAF au Contrat Enfance Jeunesse (CEF)**

La crèche Mini Pouss avec sa nouvelle structure va porter sa capacité à 24 places (+5). La CAF nous propose donc d'affecter une subvention complémentaire de 13.000€ à celle initiale de 12.000€, ce qui permettrait d'obtenir des aides de leur part en retour, tout en respectant le montant plafond fixé par le Conseil Municipal de 25.000€.

Cette proposition d'avenant est adoptée à l'unanimité.

## **2.6. Appel d'offres entretien éclairage public**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie deux fois en conclusion de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien et la rénovation de l'éclairage public de la commune, choix qui retient l'entreprise Devred de Dechy.

## **2.7. Régime indemnitaire**

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a modifié la mise en place du régime indemnitaire des agents des collectivités en instaurant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Ce nouveau régime indemnitaire a été créé dans le but de rationaliser le régime indemnitaire existant, se substituant à toutes autres primes et indemnités de même nature.

Ce régime est basé sur deux composants :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise),
- le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

L'IFSE tient compte de la nature des fonctions exercées, de la technicité, de l'expertise, de la maîtrise des compétences, de l'approfondissement des savoirs.

Le montant annuel attribué aux agents fera l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions, tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ou en cas de changement de grade.

Le CIA est lié à l'engagement professionnel, à la manière de servir. Le versement de ce complément indemnitaire est facultatif, et le montant alloué n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

L'ensemble de ce régime indemnitaire est instauré aux agents titulaires et stagiaires, à temps complet ou non complet. Son montant est proratisé au temps de travail.

## **2.8. Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur du recensement général de la population 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,30€ par feuille de logement
- 1,30€ par bulletin individuel
- 20€ par demi-journée de formation.

## **2.9. Restauration scolaire – tarif pour les extérieurs de la classe ULIS**

Madame le Maire explique que la classe ULIS de l'école René Cassin regroupe 10 enfants en difficulté scolaire du secteur dont un seul est flinois.

La restauration scolaire leur est obligatoire et comme leur affectation est imposée, le tarif des extérieurs à la commune n'est pas adapté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour les écoliers extérieurs à la commune de la classe ULIS, un tarif forfaitaire de 4€ le repas.

### **3) INTERCOMMUNALITE**

#### **3.1. SCOT- Renouvellement de l'adhésion au Service Energie Collectivités**

La commune a adhéré depuis 2013 au Service Energie Collectivités du SCOT qui a délivré conseils et diagnostics sur les bâtiments communaux ainsi que des aides techniques (contrats énergie nationaux...). Arrivée à échéance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à ce service pour les trois ans à venir.

#### **3.2. SIDEN SIAN – Rapport 2016 prix et qualité services eau potable et assainissement**

Comme chaque année, le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport qui est consultable sur le site du SIDEN SIAN ou par document papier en mairie.

#### **3.3. CAD – Commission transferts de charges**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission de transferts de charges de la CAD du 26 septembre dernier. Il concernait des transferts entre Douai et la CAD et des subventions diverses.

#### **3.4. Syndicat Mixte des Transports du Douaisis**

##### **3.4.a. Rapport d'activités 2016**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport consultable sur leur site et en mairie sous format papier.

##### **3.4.b. Participation cartes OR, JOB, RSA**

Comme ces dernières années, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la prise en charge pour 2018 des cartes OR, JOB, RSA destinées aux aînés, demandeurs d'emploi et titulaires du RSA.

### **4) CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.) s'inscrit dans la continuité des actions Jeunesse de la commune.

Le C.M.E. a pour objectif d'initier à la citoyenneté et à la vie publique, c'est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes Flinois.

Le C.M.E. est composé de 20 conseillers municipaux qui sont scolarisés en classe de CE2, CM1, CM2. Nous avons 10 conseillers de l'école René Cassin, 6 conseillers de l'école Pierre Brossolette et 4 conseillers de l'école st Michel.

Les jeunes conseillers travaillent ensemble autour de grands thèmes dans le but d'améliorer la vie de la ville.

Les grands thèmes sont :

- la citoyenneté,
- la découverte du territoire,
- l'animation locale et culturelle,
- la vie scolaire,
- le sport,
- l'environnement.

Les missions des conseillers municipaux enfants sont :

- de collecter les idées ou les souhaits des camarades,
- d'assister à des réunions de travail,
- de travailler sur des projets (pour améliorer le bien-être des flinois...),
- de participer à la vie municipale (cérémonies, fêtes locales, inaugurations...).

Les démarches du C.M.E. sont :

- de permettre aux enfants d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour la commune et réfléchir aux améliorations de la commune,
- enrichir la politique jeunesse avec les propositions des enfants,
- obtenir les points de vue des enfants,
- exercer les enfants à une citoyenneté active et leur permettre l'accès à la responsabilité et à l'autonomie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de ce Conseil Municipal des Enfants.

## **5) CONVENTIONS – ADHESIONS**

### **5.1. Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et télétransmission des flux comptables**

Notre commune va s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes. Le service CREATIC du Centre de Gestion du Nord propose une mission d'accompagnement pour cela ainsi que la mise en place de la signature électronique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recourir à la télétransmission des actes au contrôle de légalité (programme ACTES) et à recourir à la dématérialisation des flux comptables (Hélios) et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

### **5.2. Protocole Prévention de la Délinquance**

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne de prévention de la délinquance structuré autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier. Ceux-ci seront en contact avec la Police Nationale qui, réciproquement, échangera des informations entrant dans le champ de la sécurité des personnes et des biens.

### **5.3. Convention avec la ville de Douai pour la mise à disposition d'un logiciel d'urbanisme**

Le service urbanisme de la ville de Douai instruit les autorisations d'urbanisme de notre commune depuis 2015. Pour être plus efficace, une extension de leur logiciel est nécessaire. Il est décidé de le prendre en charge pour un coût de 5.634€ TTC.

### **5.4. Utilisation du gymnase par le collège Jean Moulin**

#### **5.4.1. Convention avec le collège**

Depuis la construction du gymnase, le Département du Nord participait directement aux frais de fonctionnement liés à son utilisation par les collégiens. Depuis la rentrée de septembre 2017, le Département verse une somme au collège qui nous propose alors une convention d'utilisation. La somme allouée au collège est en forte baisse par rapport aux autres années (-10.000€ / an).

Toutefois, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

#### **5.4.2. Soutien de la motion du collège au Département**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la motion du collège au Département qui déplore la baisse de la participation aux frais du gymnase, que ce soit pour le nombre d'heures retenues pour la pratique de l'éducation physique sportive mais aussi pour le taux horaire de subvention, les deux en nette baisse !

#### **5.5. SOLIHA – presbytère**

Madame le Maire rappelle le départ du prêtre de la paroisse ainsi que celui du séminariste qui a ensuite occupé le presbytère jusqu'en juillet dernier. Il est proposé d'étudier la possibilité de le transformer en logements locatifs qui créeront des recettes pour la commune et de retenir SOLIHA (ancien PACT du Douaisis) pour effectuer la maîtrise d'œuvre (projet, chiffrage travaux, consultations des entreprises, etc...).

Monsieur Jean-Michel Zabinski demande la parole. Il ne souhaite pas que SOLIHA soit retenu car, d'après lui, ils poursuivront avec un contrat de gestion de logements sociaux. L'image du presbytère doit rester et ne pas accueillir d'habitat social.

Madame le Maire répond qu'il n'y est pas prévu de logements sociaux, trop de contraintes réglementaires, et que la mission éventuelle à SOLIHA ne serait que de la maîtrise d'œuvre « travaux » et pas de contrat de gestion de logements.

Monsieur Zabinski préférerait une médiathèque comme Lallaing.

Madame le Maire répond que la commune n'en a pas les moyens et que louer ferait rentrer des loyers.

Monsieur Zabinski revient ensuite sur le dossier de l'ancien couvent et déplore le manque d'informations et que ce soit encore Partenord le bailleur retenu.

Madame le Maire répond que la procédure qui a abouti au choix du promoteur a duré plusieurs mois avec à chaque fois des informations sur les différentes étapes et qu'en résumé, les documents sont en mairie à disposition des élus mais que personne n'a demandé à les consulter. Quant à Partenord, la commune n'a aucun contrat ou accord avec lui. Dans ce projet, le promoteur doit finaliser une collaboration avec un bailleur social au moment du permis et lui seul.

Après délibération, le principe de solliciter SOLIHA pour la maîtrise d'œuvre de réhabilitation du presbytère, est accepté par 20 voix pour et 4 contre.

#### **6) DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE AU DECES DE MONSIEUR JOËL LEMAITRE**

A l'unanimité, Monsieur Jean-Michel Montois est délégué à la musique municipale et Monsieur Pierre Dhinaut à l'école St Michel.

#### **7) DENOMINATION D'UNE RUE**

La voirie de desserte du lotissement privé sis 3 rue du Cattelet est dénommé « impasse de la Brasserie ».

#### **8) LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DE LA MSA**

La Mutualité Sociale Agricole recherche un local à louer pour sa médecine du travail. Il lui est proposé le local du Centre Médico Scolaire pour un coût à la journée de 30€.